



**Sommaire des renseignements – Carte Mastercard^{MD}
Services financiers le Choix du Président^{MD}**

<p>Taux d'intérêt annuel</p>	<p>Taux d'intérêt pour les achats : 19,97 % Taux d'intérêt pour les avances de fonds : 22,97 % Taux promotionnel pour les transferts de solde : 0,97 % pendant 6 mois si le transfert est effectué au cours des 90 jours suivant l'approbation du compte, si vous faites votre demande d'adhésion d'ici le 31 décembre 2019, inclusivement. Nous pouvons, suivant l'envoi d'un préavis à cet effet, remplacer le taux sur vos achats et vos avances de fonds par un taux Performance de 25,95 % pour les achats et de 27,95 % pour les avances de fonds à la suite d'une évaluation des facteurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'utilisation que vous faites de votre compte (ce qui comprend les dépassements de limite de crédit et les chèques refusés); ou • les rapports d'agences d'évaluation du crédit vous concernant et votre historique de crédit. <p>Vos taux d'intérêt passeront au taux d'intérêt pour les versements en retard de 25,97 % pour les achats et de 27,97 % pour les avances de fonds dans l'une ou l'autre des situations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • vous ne payez pas votre versement minimum au plus tard à la date d'échéance pendant deux mois consécutifs; ou • vous ne respectez pas toutes les modalités de l'entente avec le titulaire.
<p>Période sans intérêt et délai de grâce</p>	<p>21 jours Vous profitez d'un délai de grâce sans intérêt d'au moins 21 jours sur les nouveaux achats (c'est-à-dire les achats qui ne figurent pas sur un relevé précédent), si vous payez au complet le solde de votre relevé le plus récent au plus tard à sa date d'échéance indiquée. Sinon, l'intérêt est imputé à compter de la date de la transaction. Le délai de grâce sans intérêt ne s'applique pas aux avances de fonds (qui englobent les transferts de solde et les chèques pratiques); l'intérêt sur ces transactions est imputé à compter de la date de la transaction.</p>
<p>Paiement minimum</p>	<p>Tout montant en retard, plus : le solde de votre relevé s'il est de 10 \$ ou moins, ou <u>le plus élevé</u> :</p> <p>(a) de 10 \$, (b) de 2,2 % du solde total de votre relevé ou (c) des frais d'intérêt et des frais facturés sur le relevé le plus récent, plus 1 \$.</p>
<p>Opérations de change</p>	<p>2,5 % Dans le cas de transactions en devises, le taux de majoration pour conversion des devises imputé aux achats et aux avances de fonds et déduit des remboursements et des crédits correspond à 2,5 % du montant de la transaction portée au débit ou au crédit du compte.</p>
<p>Frais annuels</p>	<p>Aucuns</p>
<p>Autres frais</p>	<p>Portés au débit du compte le jour où la transaction est effectuée : Avance de fonds effectuée au Canada dans un guichet automatique ou au comptoir : 3,50 \$ Avance de fonds à l'étranger : 5 \$ Frais de dépassement de la limite de crédit à la date du relevé : 29 \$ Transaction équivalant à du comptant (comme un virement télégraphique ou un mandat) : 1 % (minimum 5 \$, maximum 10 \$) Paiement ou chèque pratique refusé : 42 \$ Copie de facture ou de relevé de compte antérieur : 10 \$ Chèque de remboursement de solde créditeur : 20 \$ Transfert de solde : 1 % du montant transféré sera facturé lors d'un transfert de solde demandé 6 mois ou plus après l'approbation d'un compte. Compte inactif : si, à la date du relevé, votre compte affiche un solde créditeur ou n'a enregistré aucune activité (c'est-à-dire, aucun débit, aucun crédit, aucun intérêt et aucuns frais) pendant les 12 derniers mois consécutifs, des frais correspondant <u>au moindre</u> des montants suivants seront imputés à votre compte : 10 \$ ou le solde créditeur.</p>

En vigueur à compter du 6 novembre 2018 (à moins d'indication contraire). Sous réserve de modifications.